

Toulouse, le 26 mars 2021

Jean-Luc Moudenc
Maire de Toulouse
Président de Toulouse Métropole

COPIL Sauzelong
Comité de Quartier Ranguel-Sauzelong

Références à rappeler : JLM/FW/D 19 034 392-vbc

Madame, Monsieur,

Les modalités de concertation liées au projet de renouvellement urbain du quartier Sauzelong, porté par CDC-Habitat, ont fait l'objet d'une charte signée par toutes les parties prenantes du quartier, dont votre comité, le 5 décembre 2019.

Nous nous étions alors engagés ensemble à « travailler de manière constructive, respectueuse des expertises de chacun, bienveillante et loyale ».

Les différentes phases de concertation se sont déroulées selon les modalités prévues, dans la transparence et l'écoute. Je salue les efforts de CDC Habitat pour la qualité de leurs méthodes et pour l'adaptation dont ils ont fait preuve en cette période de crise sanitaire.

A quelques jours du comité de pilotage annonçant la signature du plan guide choisi par la majorité des habitants, vous avez souhaité intégrer des documents complémentaires, établis de façon unilatérale et remettant en cause les principes fondamentaux du projet.

Ces contributions vont à l'encontre d'un travail partagé mené avec patience et écoute, depuis plus d'un an et demi.

Je constate avec regret que vos positions de blocage exprimées depuis le début de la concertation n'ont pas évolué. Cette attitude non constructive ne respecte pas les avancées établies durant la concertation qui ont permis d'améliorer considérablement le contenu du projet et de l'adapter aux besoins des habitants et aux potentiels du territoire.

Dans ces conditions, j'ai donc pris la décision d'annuler le comité de pilotage que je vous proposais de réunir le 30 mars prochain. J'ai souhaité réserver la signature de ce document aux seules parties prenantes partageant pleinement le contenu du plan-guide choisi par le quartier.

.../...

Ce projet est plébiscité par la très large majorité des personnes qui se sont exprimées durant les différentes étapes de la concertation (près de 75 % !) au premier rang desquels figurent les locataires de CDC-Habitat, les plus concernés par ce projet.

Désormais, il en va de notre responsabilité collective de pouvoir mettre en œuvre un projet qui améliorera considérablement les conditions de vie de ces personnes mais aussi, et j'en suis convaincu, profitera à l'ensemble du quartier.

Avec ma collègue Fella ALLAL, nouveau Maire de Quartier, la Collectivité poursuivra résolument le dialogue avec les habitants sur les différentes phases de mise en œuvre de ce projet. Vous conviendrez avec moi qu'un dialogue ne peut cependant avoir lieu que lorsque chacune des parties est réellement disposée à débattre de manière constructive.

Entre le choix constructif et d'intérêt général des citoyens les plus concernés et l'obstination négative d'intérêts particuliers de ceux qui n'habitent pas le quartier de la cité Sauzelong, mon arbitrage relève de la logique et du progrès.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Jean-Luc MOUDENC